



Association reconnue d'intérêt général

Lettre de liaison entre les Citoyens et le Politique, pour une Politique juste et efficace mise délibérément au service de l'Homme, à *commencer par le plus démuné*.

N° 46 Juin 2013 - 2,30 euros

CONJUGUER MONDIALISATION ET PROGRES SOCIAL

Les mille salariés brûlés vifs dans une usine textile du Bangladesh nous rappellent de façon tragique que l'on ne peut plus continuer à acheter dans nos pays riches, des produits fabriqués dans des conditions trop souvent indécentes.

Comment ce drame a-t-il été possible ?

Parmi les explications, on peut citer la financiarisation de l'économie, couplée à un individualisme parfois forcené et à la priorité donnée au profit à court terme. L'Homme ne compte pas ou peu.

Il faut aussi rappeler que les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ne prennent pas en compte les conditions sociales et environnementales de fabrication des produits vendus sur le marché mondial. Un pays importateur ne peut pas refuser de vendre sur son territoire un produit importé fabriqué en piétinant les droits de l'Homme. Le droit du commerce a priorité.

Et bien sûr, comme le soulignait récemment l'ONG CCFD Terre Solidaire, les législations ne prévoient pas non plus la possibilité de rechercher la responsabilité des entreprises du Nord pour les agissements

délictueux commis par leurs filiales et sous-traitants dans les pays du sud à bas coûts.

Pourtant, ajoute l'ONG, en exigeant la compression des coûts et la réduction drastique des délais de production, ces entreprises sont à l'origine d'un modèle économique basé sur la violation des droits de l'Homme.

Que peut-on faire ?

Certainement pas rester inertes, au motif que cela nous dépasse, qu'on n'y arrivera jamais etc. Si la politique sert à quelque chose, c'est bien à cela. (Voir aussi notre dernière page)

Nous présentons une des réponses possibles dans les pages qui suivent. Il en existe plusieurs autres. Toutes sont complémentaires. Nous les exposerons dans les prochains numéros de « La lettre du Comité Pauvreté et Politique ».

Tôt ou tard, les politiques devront prendre ce problème à bras le corps. Le plus tôt sera le mieux.

Bertrand de Kermel
Président

Rappel : Au cours de l'année 2013, nos « lettres du comité » contiendront toutes des articles décrivant des expériences innovantes mises en place sur le terrain par des acteurs de la société civile (associations ou simples citoyens).

Ces expériences contribuent à dessiner les contours d'une société privilégiant la coopération et la solidarité, plutôt que l'individualisme et la compétition, réduisant ainsi la pauvreté.

Elles sont fortement marquées par le principe de subsidiarité, la volonté de faire participer le plus de monde possible et la mise en œuvre de solutions « astucieuses », bien souvent basées sur des pratiques parfois ancestrales, mais oubliées.

Dans ce cadre, nous décrivons aujourd'hui un phénomène très ancien qui était tombé en désuétude et qui prend à nouveau de l'ampleur : les monnaies locales. Quels en sont les avantages et les inconvénients ?

Pour commencer, nous consacrons plusieurs pages à l'une de solutions possibles pour rendre la mondialisation plus juste et plus équitable, et éviter les drames tels que celui du Bangladesh.

Ces deux articles montrent la complémentarité de toutes les initiatives prises ou à prendre, à tous les niveaux, pour rendre la mondialisation moteur de progrès.

Un label pour garantir l'éthique dans la fabrication industrielle.

La mondialisation dont rêvent les peuples est celle où, au lieu de prendre aux autres à coups de dumpings monétaires, sociaux, fiscaux et écologiques, chacun appuiera son développement sur le progrès social, sur l'amélioration de la qualité de vie et sur le respect de l'environnement.

La création d'un label pour garantir l'éthique dans la fabrication industrielle, a pour objectif de préparer cette mondialisation dont nous rêvons. L'objectif à terme est de reconstruire la mondialisation sur des bases solides, **équitables et porteuses de progrès**, ce qui implique une négociation internationale.

Comme cela demandera beaucoup de temps, il faut préparer cette négociation en commençant par ce label. C'est un outil au service des consommateurs européens qui pourront ainsi exiger des progrès dans les conditions de fabrication des produits qu'ils achètent.

I - QUE PEUT-ON ATTENDRE CONCRETEMENT DE CE LABEL ?

Aujourd'hui, il n'existe pas de label utilisable par n'importe quelle entreprise dans le monde, garantissant que les produits fabriqués en usine, le sont dans conditions acceptables. En effet :

- le commerce équitable concerne la rémunération des **producteurs agricoles** du tiers monde, et pas la fabrication de produits transformés,
- le label français « made in respect » (excellent !) ne concerne que les PME, et les fabrications françaises,
- la dénomination « éthique sur étiquette » appartient à un collectif qui lutte pour de meilleures conditions de fabrication des produits mis sur le marché mondial, mais ne prévoit pas d'étiquetage sur les emballages.

Ce label que nous proposons est un outil complémentaire à la disposition des consommateurs, leur offrant la possibilité de prendre en compte les conditions de fabrication, lorsqu'ils achètent un produit, qu'il ait été

fabriqué en Europe ou dans le reste du Monde. Il est applicable également aux services.

On peut en attendre deux avantages principaux qui sont étroitement liés :

- rendre la mondialisation porteuse de progrès
- Donner un contenu concret à l'économie sociale de marché européenne

1- Rendre la mondialisation porteuse de progrès.

Il s'agit de tirer de manière irréversible la mondialisation par le haut, pour la rendre plus équitable, et éviter des drames du type de celui rappelé dans notre éditorial.

Alors que dans son principe, la mondialisation est une bonne chose, elle paupérise aujourd'hui de très nombreux citoyens dans les pays développés, notamment en Europe.

Pire. Du fait de l'absence d'un tel label, les entreprises faisant fabriquer des produits dans les pays en développement n'ont aucune raison d'imposer à leurs sous-traitants des conditions sociales et environnementales minimum. En effet, les consommateurs des pays développés ne demandent rien, puisqu'ils ne sont pas informés des conditions de travail dans ces pays, si bien que tous les excès sont possibles.

D'où de trop nombreux exemples de travail indécents, quand ce n'est pas de l'esclavage pur et simple.

L'exemple de la lettre arrogante de Maurice M. Taylor adressée il y a quelques mois à un ministre français en apporte la démonstration indiscutable. Quel est son discours ?

- 1- Je vais fermer une usine en France,
- 2- Je vais ensuite déplacer la production dans le tiers monde en payant mes salariés un euro de l'heure, sans

m'embarrasser de normes environnementales, et sans m'inscrire dans une démarche de progrès social et environnemental, puisque personne ne peut le contrôler.

- 3- Je vais importer les produits en France, sans droits de douane,
- 4- Enfin, je vais laisser à la charge des citoyens du monde les externalités négatives (coûts environnementaux et sociaux) qui résultent de mes choix.

Cet exemple à lui seul justifie la présente proposition, parce que Maurice M. Taylor a dit tout haut ce que beaucoup d'autres font en silence : exploitation souvent abusive des salariés dans les pays pauvres, et, conséquence indirecte : développement des précarités et des travailleurs pauvres dans nos pays, car le système tire tout le monde vers le bas.

Il faut rebondir sur cette lettre de Maurice M. Taylor, et la transformer en déclencheur d'une nouvelle stratégie de la mondialisation, pour la rendre plus juste.

2 - Donner un contenu concret à l'économie sociale de marché européenne

C'est la deuxième conséquence de notre proposition. Aux termes de l'article 3 du traité sur l'Union Européenne :

L'Union Européenne ... « œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique.

Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant.... »

L'économie sociale de marché correspond à un capitalisme de type « Rhénan », tel qu'il existait en Allemagne et en France pendant les trente glorieuses, par différence avec une économie administrée de type communiste, ou avec une économie libérale de type anglo-saxon.

Malgré cet article 3 du traité européen, beaucoup de citoyens de l'UE ont une perception différente de la situation. Ils vivent l'économie européenne comme une économie de type anglo-saxon, qui privilégie le profit à court terme sur tout le reste ou presque.

Il est vrai que des phénomènes tels que le chômage de masse, les précarités, et le développement des travailleurs pauvres sont à l'opposé des « promesses » contenues dans cet article 3.

Dans l'attente d'une remise à plat de la mondialisation (seule réponse structurelle aux problèmes que nous connaissons) le label proposé permettra aux consommateurs européens de vérifier les conditions de fabrication des produits qu'ils achètent, et d'imposer leurs vues via leurs actes d'achat.

Ce projet de création d'un label n'est donc pas un réflexe frileux de repli sur soi. Il a pour but d'instaurer la décence dans les pays pauvres.

Il revient à inscrire la mondialisation dans une dynamique de progrès social, d'amélioration de la qualité de vie et de respect de l'environnement. Bref, de développement durable, qui tirera tout le monde vers le haut, au lieu de paupériser les classes moyennes et pauvres des pays riches, tout en exploitant trop souvent les salariés des pays pauvres.

Derrière cette proposition, sont en réalité posés le rôle de l'entreprise, et la forme de capitalisme la plus appropriée pour remettre l'Homme au centre de l'activité économique.

2 COMMENT FONCTIONNERA CE LABEL ?

Ce nouveau label doit être facultatif, et concerner les produits européens ou importés¹. Le droit d'étiqueter des produits avec ce label sera donné à toutes les entreprises, sous réserve du respect d'un cahier des charges connu du public, et vérifié par des organismes certificateurs comme il en existe plusieurs en Europe. Le cahier des charges, consultable en permanence sur internet, concernera les volets économique, social et environnemental, liées à la fabrication des produits.

Il se réfèrera au maximum à des normes internationales telles que celles de l'organisation Internationale du Travail. Il comportera bien sûr plusieurs niveaux pour tenir compte de la situation actuelle des pays de production. Il s'appuiera sur le respect de la déclaration universelle des droits de l'Homme, signée à l'ONU le 10 décembre 1948.

En France, l'opinion publique est largement prête à une telle initiative. Les « labels » tels que « commerce équitable », « Bio », agriculture raisonnée » ou les mentions telles que « produit en Bretagne », ou encore « fabriqué en France » « Made in respect » ont en réalité pour but de faire prendre en compte les conditions sociales et environnementales de la fabrication des produits, et défendre l'économie d'une région. Leur succès s'amplifie chaque année.

CONCLUSION

1 – Ce label peut fonctionner selon les mécanismes européens que nous connaissons bien maintenant. Par contre, la responsabilité **pénale** des collaborateurs des organismes certificateurs devra être engagée sans faiblesse

¹ Cette solution est compatible avec les règles de l'OMC, car le label proposé est utilisable de façon facultative par n'importe quelle entreprise de n'importe quel pays. Il n'y a aucune atteinte à la concurrence, ni aucun protectionnisme déguisé.

en cas de corruption, puisque les contrôles devront être effectués parfois dans des pays lointains où la corruption est une vieille habitude.

2 - Cette proposition ne règlera pas tous les problèmes, loin de là. C'est seulement la première marche d'un escalier. Par contre, l'escalier se montera d'autant plus vite que les consommateurs des pays riches prêteront attention aux conditions de fabrication des produits qu'ils achètent, y compris lorsqu'ils ne sont pas fabriqués en France. **La communication sur ce label et son objectif sont donc déterminants.**

La mondialisation sera alors moteur du progrès social et environnemental. La pauvreté diminuera. La compétition sera loyale. L'économie sociale de marché sera mieux perçue par les citoyens.

3 - Ce label est de l'intérêt de tous. Plus on paupérise injustement une fraction importante de la population mondiale, plus le redressement sera difficile, plus les cohésions sociales seront mises à mal, plus les tensions se développeront.

On connaît les objections les plus fréquemment avancées (complexité de la chaîne de fabrication, sous-traitance cachée etc.). En réalité, elles sont surmontables. De toute façon, la mondialisation ne peut pas reposer sur des violations nombreuses et répétées de la déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948.

Lorsque nos ancêtres ont mis un terme à l'esclavage, ils ont certainement eu à faire face aux mêmes objections. Néanmoins, ils l'ont fait.

Et s'il s'avère vraiment impossible de mettre en place ce label, alors il faudra engager immédiatement une négociation internationale pour rééquilibrer la mondialisation. Nous

parlerons du contenu de cette négociation dans notre prochaine « Lettre du Comité ».

Un point est clair : le droit du commerce ne pourra pas rester éternellement supérieur aux autres droits.

Les monnaies locales complémentaires

On assiste actuellement, en France et ailleurs, à une croissance surprenante du nombre de monnaies locales dites complémentaires. Faut-il y voir un signe des temps, et lequel ? De soi, l'existence de monnaies locales n'a rien de nouveau. On peut même dire que, de l'Antiquité à la Renaissance, l'Occident aura vécu sur un système de monnaies métalliques multiples, à caractère souvent fort local. D'où le métier de changeur, derrière quoi se cachait d'ailleurs fréquemment celui d'usurier.

De même que les monnaies métalliques, cette très ancienne situation avait disparu. Elle ressurgit, dans une ville, une zone rurale, voire un département, sous la forme de moyen de paiement pour les adhérents volontaires, particuliers et entreprises, du système. Pourquoi ? Les questions monétaires sont toujours d'une extrême complexité. On peut essayer de les éclairer en esquissant, à grands traits certes, une histoire de la monnaie. De quoi s'agit-il d'abord ? La monnaie assume un double fonction : celle d'intermédiaire dans l'échange de biens et services que le simple troc ne permettrait pas. Le jour où le menuisier fournit une armoire au boulanger, il n'a pas aussitôt besoin de la quantité équivalente de pain. Mais il peut avoir d'autres besoins à satisfaire immédiatement, ou se garder la possibilité de les satisfaire plus tard, en conservant la monnaie dans son tiroir : c'est sa seconde fonction, celle d'épargne.

Longtemps, l'humanité a usé de monnaies faites de pièces en métaux précieux, or ou argent, lesquels présentent une double qualité. Ils sont inaltérables, donc propres à la conservation, même très longue, indispensable à la fonction épargne ; ils possèdent une valeur d'échange élevée, puisque l'on peut les utiliser à d'autres fins telles que bijouterie, joaillerie, horlogerie, etc.

Dès le moyen-âge, et peut-être même avant, l'on s'aperçut de la difficulté de transférer de grandes quantités de pièces d'or d'une ville à l'autre, en raison du coût du transport et des risques encourus, les routes n'étant pas toujours sûres. Apparut alors la monnaie-papier, ou plutôt parchemin ! Le commerçant de Florence qui devait une somme en pièces d'or à un confrère d'Amsterdam les apportait à un changeur de sa ville, en échange de quoi on lui délivrait un titre permettant de recevoir l'équivalent en or chez le correspondant néerlandais du changeur, le tout moyennant une petite rémunération. Il ne lui restait plus qu'à expédier le titre par courrier à son créancier.

Petit à petit, et selon les circonstances, certains bureaux de changeurs devinrent des dépôts d'or, émettant des *billets à ordre*, payables à vue mais plus maniables que les lourdes pièces, et plus faciles à garder discrètement chez soi, à l'abri des brigandages. Progressivement aussi, à des époques diverses selon les pays, et non sans vicissitudes et repentirs, ces dépôts, regroupés, devinrent des *banques centrales* (Banque d'Angleterre, Banque de France, Federal Reserve Board aux USA), émettant des *billets de banque*, payables à vue en pièces d'or de la monnaie nationale.

Elles prirent vite conscience que les détenteurs de billets ne risquant pas de se présenter tous en même temps pour recevoir leur or, il leur était possible d'émettre plus de billets qu'elles ne possédaient d'or dans leurs coffres. Elles

devinrent ainsi ce que certains économistes appellent des *banques à réserves fractionnaires*. Ce fut l'âge dit de l'étalon-or. Lors de la première guerre mondiale, elles furent hélas contraintes d'émettre une telle quantité de billets pour financer les armements qu'elles se trouvèrent dans l'incapacité de les honorer. Ils devinrent alors la seule monnaie légale. Ce phénomène se produisit entre 1925 et 1931 pour toutes les grandes banques centrales, à l'exception de celle des USA. Ce ne fut qu'un répit. À son tour, et pour des raisons similaires, elle suspendit ses paiements en or en 1971. Le dernier garde-fou avait sauté.

Garde-fou qui n'était d'ailleurs qu'un frein partiel à la création *ex nihilo* de monnaie. Si les banques centrales sont les seules productrices de papier-monnaie, les banques privées sont aussi créatrices de monnaie, mais sous une autre forme, celle d'écritures comptables. Leur activité de base consiste à accorder, dans leurs écritures, des prêts à des entreprises ou des particuliers, facilitant ainsi la production de biens et services, prêts garantis par les fonds qu'elles détiennent, provenant de dépôts effectués par d'autres clients. Le hic est qu'elles peuvent aussi fonctionner selon la méthode des réserves fractionnaires, le risque que les déposants se présentent massivement pour retirer leurs fonds en même temps étant très faible. Il y a donc là aussi, par un jeu d'écritures, création *ex nihilo*, de monnaie.

Bien entendu les choses sont, dans la pratique, plus complexes, avec échanges interbancaires, intervention parfois des banques centrales par les mécanismes d'escompte et réescompte, embrouillées de surcroît par le jeu des taux de change sitôt que les transactions font intervenir plusieurs monnaies. Si complexes que les gens de métier eux-mêmes ne saisissent pas toujours clairement la réalité des faits. Le résultat n'en est pas moins que la quantité de monnaie progressivement créée ainsi est devenue tellement gigantesque que les échanges

financiers mondiaux sont à présent sans commune mesure avec ceux des biens et services, la seule réalité économique pourtant.

On ne sait plus ce que l'on fait et bien malins ceux qui détiennent la réponse à la question : dans les dettes publiques fabuleuses d'aujourd'hui, quelle est la part de dette réelle, en biens et services, à mettre en face des biens et services que quelqu'un s'est abstenu de consommer afin de constituer une épargne, le reste n'étant en définitive que des jeux d'écritures. La réponse serait pourtant essentielle : elle conditionnerait l'amplitude à donner, ici et là, aux politiques de rigueur, c'est-à-dire de restriction de la consommation de biens et services, ceux à restituer en toute justice, si l'on peut dire.

Quid alors des monnaies locales, au milieu de tout ce désordre ? Il semble que l'on puisse y voir deux aspects. D'abord le souci, peut-être en partie inconscient, pour un groupe de personnes géographiquement proches, de se tenir autant que possible à l'écart d'un système financier complexe et dont on perçoit, sans nécessairement en comprendre les raisons, qu'il « ne tourne pas rond » et que, de surcroît, les autorités publiques ne maîtrisent plus du tout, se montrant ainsi incapables de sauvegarder les intérêts locaux. Il s'agit alors de *se prendre soi-même en main*.

Le second aspect, plus concret, souvent présent, notamment en France, consiste en l'existence d'un mécanisme incitant les détenteurs de cette monnaie à la dépenser rapidement. Cela développe la consommation, par les adhérents, de la production locale, généralement alimentaire, ou de services, genre dépannages ou autres, assurés par des entreprises du coin. Il s'agit donc d'une consommation économiquement saine, qui sauvegarde certains emplois locaux, et contribue même parfois à en créer de nouveaux.

Comment les choses se passent-elles ? Cette monnaie, qui porte un nom (la Luciole en Ardèche, le Sol-Violette à Toulouse, l'Abeille dans le Lot-et-Garonne, par exemple) existe en coupures valant 5, 10, 20 euros. Elle s'échange contre des euros aux guichets de l'organisation et n'est jamais qu'une monnaie de paiement ; les tickets de caisse, les factures, les comptes des entreprises restent tenus en euros. N'existe donc aucune dissimulation d'ordre fiscal. Les entreprises et commerçants adhérents les acceptent en paiement, en consentant un petit rabais de *solidarité* sur leurs prix de vente, si bien que les salariés du lieu demandent souvent à percevoir une partie de leur salaire en monnaie locale. Par ces rabais, leur pouvoir d'achat s'en trouve augmenté d'autant, sans qu'il en coûte rien aux employeurs.

Comment les détenteurs de cette monnaie sont-ils incités à la dépenser rapidement ? Périodiquement, en général mensuellement, les coupures doivent être validées par l'apposition, au dos, de timbres qui s'achètent, représentant une sorte d'intérêt négatif, souvent 1 % par mois. Sa perception permet en outre de couvrir, au moins en partie, les frais de fonctionnement du système, le reste étant au besoin assuré par de faibles cotisations versées par les entreprises et commerçants adhérents. Ajoutons que ces frais ne s'élèvent jamais bien haut, car il y a toujours là-dedans beaucoup de bénévolat !

Voilà, avec ces monnaies locales, un bel exemple de subsidiarité, et ce dans un domaine qui semblait à première vue s'y prêter plutôt mal. Comme quoi rien n'est impossible aux bonnes volontés.

Ph.OBLIN

Et pour terminer :



**La lettre du Comité Pauvreté et Politique.
53 grand rue 60540 Puisseux le Hauberges
Directeur de la publication : B de Kermel
Rédacteur en chef : Gabriel Vialy
Code APE : 913 B –
N° Siret : 408 211 869 00014 - ISSN : 1277-490**

**53 grand Rue – 60540 PUISEUX LE HAUBERGER – Tél/fax : 03 44 26 56 07
Site internet : www.pauvrete-politique.com
e-mail : pauvrete.politique@gmail.com**